

## **Au Conseil intercommunal du SIDERE**

### **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 24/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis 17/2021-2026 pour financer les travaux d'urgence 2023 de lutte contre les moules invasives**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 4 octobre 2023 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Andreas Meyer, Commune de Féchy  
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle  
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Sont excusés Philippe Parmelin, Bursins

Sont également présents, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Samuel Grossenbacher, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

#### **1. Préambule**

Suite à l'exécution des travaux de modification de la crépine lacustre, prévu dans le préavis 17/2021-2026, le débit pompé dans le puit de rive de Oujonnet n'était toujours pas suffisant pour enclencher une quatrième pompe. Ce constat décevant est dû à la présence de moules quaggua dans la conduite, celles contenues dans la crépine n'étant pas seul à encombrer la section de la conduite. Les pertes de charge sont restées trop importantes et du coup la disponibilité d'eau brute n'a pas été amélioré par rapport à la situation de l'été 2022.

Le CoDir était obligé de chercher activement une solution pour garantir l'approvisionnement en eau du Léman à la fois pour la production d'eau potable et pour le réseau d'irrigation du SAGE.

#### **2. Travaux déjà exécuté en urgence**

L'ancienne crépine a été installée à mi-chemin entre la nouvelle crépine et le puits de l'Oujonnet. Ces travaux ont permis de diminuer les pertes de charge dans la conduite d'adduction d'eau du Léman et de mettre en fonction 4 pompes. Cette crépine intermédiaire a également été munie d'un dispositif manuel pour chloration éventuel de l'eau aspirée à cet endroit.

Il s'agit d'une solution provisoire pour garantir l'approvisionnement du réseau d'eau potable. Ces travaux ont démontré leur efficacité pendant l'été 2023 et l'arrosage n'a pas dû être limité.

#### **3. Aspects financiers**

Le montant total de l'investissement pour les travaux effectués s'élève à CHF 164'000.00 TTC.

Ce montant comprend le coût de l'ensemble des travaux, à savoir nettoyage et modification de l'ancienne crépine, préparation de la conduite lacustre pour le montage de l'ancienne crépine et enfin installation de l'ancienne crépine au nouvel emplacement sur la conduite lacustre.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie le financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2022 et au vu d'un budget 2023 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 164'000.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

#### **4. Remarque**

Vu l'urgence de pouvoir garantir l'approvisionnement d'eau potable en quantité suffisante, le CoDir a décidé d'exécuter les travaux prévus par ce préavis sans préalablement demander l'aval du Conseil intercommunal, ni d'en informer la CoFin.

La CoFin comprend le caractère pressant et important de ces travaux. Cependant il aurait été possible et désirable d'informer la CoFin des travaux prévus et de justifier l'urgence ne permettant pas d'attendre le prochain Conseil intercommunal, ceci avant de commencer les travaux.

La CoFin est dans la même situation comme pour le préavis 16/2021-2026. Déjà au moment de présentation de ce préavis la CoFin a exprimé sa déception de ne pas avoir été informé préalablement.

#### **5. Conclusions**

La Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous demande de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- Vu le préavis N° 24/2021-2026 du Comité de direction, relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis 17/2021-2026 de CHF 164'000.00 pour financer les travaux d'urgence 2023 de lutte contre les moules invasives
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

#### **DÉCIDE**

- d'adopter le préavis N° 24/2021-2026 tel que présenté.

Perroy, le 9 octobre 2023

**Pour la Commission des finances**



Valérie Schlup



Steve Jaquier



Andreas Meyer



Hans-Peter Brunner (rapporteur)